

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4778**

commune (s) : Solaize

objet : Echange avec soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et l'indivision Luca de 4 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière et rue Gilbert Descrottes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4778**

commune (s) : Solaize

objet : **Echange avec soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et l'indivision Luca de 4 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière et rue Gilbert Descrotttes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de la voie nouvelle (VN) n° 25, la Communauté urbaine de Lyon se porterait acquéreur de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AH 189 et AH 190 d'une superficie totale de 563 mètres carrés situées rue Gilbert Descrotttes et appartenant aux consorts Luca, inscrites au plan local d'urbanisme en emplacement réservé (ER) n° 25, libres de toute location ou occupation, situées rue de la Charrière et rue Gilbert Descrotttes à Solaize.

En échange, la Communauté urbaine de Lyon céderait aux consorts Luca 2 parcelles de terrain nu mitoyennes cadastrées AH 193 et AH 194 situées rue de la Charrière d'une superficie totale de 54 mètres carrés, libres de toute location ou occupation.

Les parcelles appartenant aux consorts Luca sont estimées à 76 120 € et celles de la Communauté urbaine de Lyon à 6 120 €, selon les valeurs dégagées par France domaine. En conséquence, cet échange pourra se réaliser avec une soulte de 70 000 € au profit des consorts Luca, tous les frais y afférents étant supportés par chacun des co-contractants à concurrence de la valeur vénale des biens acquis.

En outre, la Communauté urbaine de Lyon prendra à sa charge les travaux de rescindement d'une partie de la propriété aux consorts Luca rendus nécessaires par le projet de voirie, à savoir :

- la démolition du mur de soutènement et de la clôture existants le long de la rue de la Charrière,
- la reconstruction au nouvel alignement sur une longueur d'environ 30 mètres d'un mur de soutènement le long de la voie nouvelle n° 25 depuis la rue de la Charrière.

Le montant de ces travaux est évalué à 26 000 € TTC et ne constitue pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 14 février 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange foncier avec soulte de 70 000 € au profit des consorts Luca, concernant les parcelles cadastrées AH 193 et AH 194 d'une superficie totale de 54 mètres carrés situées rue de la Charrière, appartenant à la Communauté urbaine de Lyon, et les parcelles cadastrées AH 189 et AH 190 d'une superficie totale de 563 mètres carrés situées rue Gilbert Descrottes à Solaize, inscrites au plan local d'urbanisme en emplacement réservé (ER) n° 25, cédées par les consorts Luca.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

3° - La dépense et les recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2325, le 10 décembre 2012 pour la somme de 950 000 € en dépenses.

4° - Les montants liés à cet échange seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - et feront l'objet des mouvements suivants :

- pour la partie acquise : évaluée à 6 120 €, en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O2325,
- pour la partie cédée : évaluée à 6 120 € en recettes : compte 775 - fonction 822 - opération n° 0P09O2325,
- pour la soulte en dépenses : 70 000 € - compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O2325,
- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 4 231,93 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754,
- pour les frais notariés à hauteur de 2 000 € - compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O2325.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.